

# L'EFFET STANDING - SAS G2A SERVICES

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **1 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES**

Le contrat de prestation de services est formé par les présentes conditions générales, les conditions particulières et leurs éventuelles annexes. Ces différents éléments, qui constituent un tout indissociable, ont été remis au client par la SAS G2A SERVICES conformément à son obligation générale d'information précontractuelle du consommateur (articles L.111-1 à L.111-8 du Code de la consommation).

Tout autre document, notamment les catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative.

Le contrat de prestation de services sera valablement formé par la signature du devis/bon de commande par les deux parties.

Par sa signature sur le devis, le client agréé et accepte sans restriction ni réserve les présentes conditions générales de prestation de services dont il déclare et reconnaît avoir une parfaite connaissance.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les missions accomplies par la SAS G2A SERVICES auprès de ses clients non professionnels. Le fait pour la SAS G2A SERVICES de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation définitive.

### **2 - DEVIS/BON DE COMMANDE**

Le devis/bon de commande définit les besoins du client et fixe les conditions dans lesquelles la SAS G2A SERVICES exécutera ses prestations afin d'y répondre, soit dans le cadre d'une mission ponctuelle, soit dans le cadre de missions régulières.

Toute modification du devis/bon de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à la SAS G2A SERVICES au moins 48 heures avant la date d'exécution prévue pour la prestation. A défaut du respect de ce délai, les éventuelles conséquences pécuniaires qui en résulteraient pour la SAS G2A SERVICES seront répercutées au client, sauf disposition écrite contraire.

### **3 - OBJET DU CONTRAT**

L'objet du présent contrat est la mise à disposition d'un service prestataire pour la fourniture de services portant sur l'entretien ménager, le repassage et l'accompagnement aux courses.

A ce titre, il est précisé que la SAS G2A SERVICES, en qualité d'employeur pour les missions de mise à disposition de personnel, s'engage à respecter l'ensemble des obligations issues de la législation du travail et notamment s'oblige à faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et autres dispositions applicables au présent contrat sur le lieu d'exécution des prestations.

En cas de crise sanitaire, le personnel sera doté de masques, gants et gel hydroalcoolique et se conformera aux protocoles sanitaires en vigueur. Le client devra respecter les règles sanitaires imposées s'il se trouve à domicile pendant la prestation. En cas de manquement, la société se réserve le droit de retirer le personnel et facturera la prestation dans sa globalité.

### **4 - EXECUTION DU CONTRAT**

#### **4.1 - Modalités d'exécution**

Le personnel mis à la disposition du client demeure salarié de la SAS G2A SERVICES. Dans le cadre de la mise à disposition, le travailleur sera sous la responsabilité et sous l'autorité hiérarchique de l'encadrant qui les missionne pour la réalisation de la prestation au domicile des clients.

#### **4.2 - Délais d'exécution**

Les missions seront exécutées par la SAS G2A SERVICES conformément à ce qui a été convenu dans l'ordre de mission. La SAS G2A SERVICES est autorisée à procéder à des exécutions globales ou partielles lorsque la nature de la mission le permet.

En toute hypothèse, l'exécution de la prestation dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations, notamment de règlement, envers la SAS G2A SERVICES.

#### **4.3 - Lieu d'exécution**

Les prestations proposées par la SAS G2A SERVICES au titre des services à la personne, conformément à l'article D.7231-1 du Code du travail, seront exercées au domicile du bénéficiaire, à partir de celui-ci ou dans son environnement immédiat. La notion de domicile s'entend comme étant le lieu de résidence du client, principale et/ou secondaire, sans distinction de propriété ou de location.

### **5 - DURÉE DU CONTRAT**

Lorsqu'il est conclu pour des prestations dans le cadre de missions régulières, le présent contrat de services à la personne est conclu pour une durée indéterminée.

Le client pourra y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie sous réserve d'un délai de préavis d'un (1) mois. Le préavis sera facturé dans sa globalité si le préavis est raccourci à la demande du client.

A la fin du contrat, les clés sont à récupérer contre décharge au siège de la SAS G2A SERVICES sur présentation d'une pièce d'identité dans un délai de 15 jours et après solde de toutes les factures. La SAS G2A Services ne sera tenue responsable en cas de non reprise par vos soins. Dans le cas où le client réclame les clés au travailleur le dernier jour d'intervention, la SAS G2A SERVICES ne

pourra être tenue responsable de la remise directe au client. Le client doit en faire la demande écrite au préalable et envoyer un courriel de réception des clés à [serviceclient@leffetstanding.fr](mailto:serviceclient@leffetstanding.fr).

## **6 - OBLIGATIONS DU CLIENT**

### **6.1 - Mise à disposition de locaux, matériel, eau, électricité.**

Pour la réalisation de ses prestations et afin de garantir la bonne exécution de sa mission, le client s'engage à mettre à disposition de la SAS G2A SERVICES les moyens matériels nécessaires à la bonne exécution de la mission qu'il lui confie. A ce titre, le client laissera libre accès des locaux où la mission doit être exécutée au travailleur chargé de la prestation. De même, le client assurera la fourniture d'eau et d'électricité nécessaires à la réalisation de la prestation, dont les coûts de consommations resteront intégralement à sa charge.

En outre, dans le cadre de l'activité de repassage, le client devra également mettre à disposition de l'intervenant tout le matériel nécessaire en état de bon fonctionnement à la réalisation de la prestation.

### **6.2 - Engagement de non-débauchage.**

Le client s'engage à ne pas proposer aux salariés de la SAS G2A SERVICES un contrat de travail ou de prestation de services tant que lesdits salariés sont liés contractuellement à la SAS G2A SERVICES. Ces dispositions se prolongent pendant une durée de 1 (UN) an à compter de la date de la dernière facture émise au client par la société SAS G2A SERVICES. Pour le cas où une infraction au présent engagement viendrait à être constatée, le client serait immédiatement redevable envers la SAS G2A SERVICES, à titre de clause pénale, d'une somme forfaitaire de 2 000 €, sans que cette dernière ne puisse être considérée comme une réparation forfaitaire.

## **7 - PRIX**

### **7.1 - Barème**

Les prix des missions sont fixés conformément au barème affiché au siège social.

Le prix s'entend toutes taxes avec frais en sus :

- des frais forfaitaires de déplacement de l'intervenant pour se rendre sur le lieu de la prestation entre 0 et 5km, entre 6 et 10km et supérieur à 10km)

- Les frais d'ouverture sont facturés une seule fois et apparaîtront sur la première facture. Ils sont éligibles au crédit d'impôt. Ils ne feront en aucun cas l'objet de remboursement.

Ces frais englobent la gestion de la mise en place du personnel dans son ensemble.

Les microfibras et bandeaux de lavage sont fournis par l'entreprise et feront l'objet d'une restitution à la fin du contrat du service. Le personnel récupérera ces accessoires lors de la dernière prestation ou le cas échéant devront être retournés à notre siège.

- des frais de gestion de dossier peuvent être appliqués.

- La pastille pour la télégestion est comprise dans les frais d'ouverture. En cas de perte ou de dommages causés par le client, le remplacement de celle-ci sera facturé moyennant un coût de 15 euros TTC.

### **7.2 - Offres promotionnelles**

Les éventuelles offres promotionnelles qui pourraient être proposées par la SAS G2A SERVICES ne s'appliquent que dans le cadre d'un contrat portant sur une mission régulière de plus de trois mois, et ne sont pas cumulables entre elles ou avec tout autre offre spéciale.

Les offres de parrainage fonctionnent uniquement si le filleul communique le nom du parrain. L'offre est une remise commerciale déduite à partir de la 3<sup>ème</sup> facture du filleul.

2h offertes si >ou= 8h

1h offerte si < 8h

### **7.3 - Révision**

Les prix sont révisibles une fois par an.

### **7.4 - Facturation**

Une facture sera établie pour chaque mission ponctuelle et délivrée lorsque la mission a été entièrement exécutée.

Toutefois il sera établi des factures périodiques, mensuelles, pour chaque mission régulière. Dans ce cas, il sera établi une facture récapitulative se référant à toutes les factures périodiques lorsque la mission aura pris fin.

La facturation du service pressing (hors collecte et livraison) sera faite directement entre le client et le prestataire extérieur à qui la SAS G2A SERVICES confie cette prestation. Le prestataire adressera au client une facture mensuelle.

## **8 - REGLEMENT**

### **8.1 - Modalités de paiement**

Le prix est payable comptant, en totalité, à la date fixée dans la facture établie selon les conditions ci-avant énoncées.

En fonction du type de mission, un acompte correspondant à 30 % du prix total de la mission concernée pourra être exigé lorsque l'ordre de mission est accepté, notamment dans le cadre de missions ponctuelles.

Le solde du prix est payable au comptant, à la date fixée dans la facture établie selon les conditions ci-avant énoncées.

### **8.2 - Paiement anticipé**

En cas de paiement anticipé, il ne sera pratiqué aucun escompte.

### **8.3 - Retard ou défaut de paiement**

En cas de retard de paiement et à défaut de règlement après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, la SAS G2A SERVICES suspendra sa mission en cours, et pourra poursuivre le recouvrement de créance.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard seront dues et calculées

selon le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités de retard sont exigibles automatiquement sans qu'un rappel soit nécessaire.

#### **8.4 – Continuité de services**

La société se réserve le droit de ne pas pouvoir servir dans le cas d'un remplacement ponctuel ou définitif si elle en juge que l'intervention ne répondra pas aux attentes (jour, horaires, profil intervenant)

En cas d'annulation prolongée supérieure à 15 jours (hors congés légaux) par le client, la société ne peut garantir la même personne à la reprise des interventions.

En cas d'un changement des habitudes de vie du client et notamment le télétravail ou le changement des horaires qui modifient les trajets et les pauses de notre personnel, la sas G2A SERVICES se réserve le droit de modifier l'intervenant(e) ou de facturer du temps supplémentaire et également dans le cas d'une suspension prolongée supérieure à 1 mois en raison du télétravail du client, la sas G2A SERVICES facturera les prestations sans que celles-ci puissent être rattrapées ultérieurement.

La société s'efforce de proposer la même personne en cas de plusieurs remplacements ponctuels de l'intervenant régulier mais ne peut le garantir en raison d'impondérable.

Si le client ne donne pas accès à son domicile le jour de l'intervention prévue, pour défaut de clé, la société facture toute la prestation en cas d'impossibilité de replanifier les heures et au minimum 1h pour le dédommagement du déplacement.

En cas d'oubli de désactivation de l'alarme à distance, le temps est compris dans la prestation pendant la durée de procédure de désactivation.

#### **9 - AVANTAGE FISCAL (CREDIT D'IMPOT)**

La SAS G2A SERVICES est une société de services à la personne déclarée auprès des services compétents sous le numéro SAP 851 107 342. En conséquence, les prestations réalisées et facturées par la SAS G2A SERVICES permettent à ses clients personnes physiques de bénéficier des crédits d'impôt en vigueur. Le client est informé qu'il pourra utiliser l'attestation fiscale fournie dans le cadre des prestations effectuées par la SAS G2A SERVICES uniquement s'il remplit les conditions d'éligibilité aux avantages fiscaux fixées par la législation en vigueur. Il reconnaît qu'il a été en mesure de prendre connaissance de cette législation et qu'il demeure seul

responsable en cas d'utilisation frauduleuse des attestations fiscales délivrées par la SAS G2A SERVICES. La délivrance de l'attestation fiscale se fait conformément à la législation en vigueur, et sous réserve du règlement total et effectif de toutes les sommes dont le client resterait redevable envers la SAS G2A SERVICES. L'attestation fiscale est rédigée et adressée, une fois par et avant la période déclarative d'impôt sur le revenu, suivant les informations renseignées sur l'ordre de mission.

#### **10 - RESPONSABILITÉ - ASSURANCES**

La SAS G2A SERVICES déclare être titulaire de toutes les compétences nécessaires à l'exécution de ce contrat et des missions qui lui sont confiées conformément aux règles de l'art.

La SAS G2A SERVICES déclare avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour les dommages qui pourraient être occasionnés par ses intervenants auprès d'une compagnie notoirement solvable.

La SAS G2A SERVICES s'oblige à en justifier au client à première demande de celui-ci.

Elle ne saurait toutefois être tenue responsable des dommages dus à la défektivité des matériels et produits d'entretien fournis par le client, de tout dommage résultant du non-respect par le client de ses obligations contractuelles, ou en cas de force majeure.

En cas de dommage, le client s'engage à en informer immédiatement la SAS G2A SERVICES par courriel ou téléphone et à le confirmer par écrit dans un délai maximum de 48 heures. Le remboursement aura lieu uniquement sur présentation de la facture d'achat d'origine dont la vétusté sera prise en compte. En cas de non justificatif, la SAS G2A Services indemniserà le client selon le dommage à hauteur maximale de 70 euros.

Il est précisé que dans le cadre de l'activité de pressing, confiée à un prestataire extérieur, la responsabilité de la SAS G2A SERVICES ne pourra en aucun cas être engagée, le client devant se retourner directement contre le prestataire.

#### **11 - RUPTURE DU CONTRAT**

##### **11.1 – Renonciation**

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation à la suite de la signature de l'ordre de mission. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle.

Cependant, conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation, le consommateur qui souhaite que l'exécution du contrat de services à la personne commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article

L.221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.

La renonciation au droit de rétractation devra être écrite sur le devis/bon de commande.

### **11.2 – Résolution unilatérale**

Si l'une des parties n'exécute pas ses obligations et/ou ne respecte pas ses engagements contractuels, le contrat de services à la personne sera résolu de plein droit 15 jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse, sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

## **12 - TRANSMISSION DU CONTRAT**

Le contrat ne pourra être transféré par l'une des parties, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation de l'autre partie. Toute demande de transmission de contrat devra être formulée à l'autre partie par courriel ou par voie postale avec suivi.

## **13 - LITIGES**

Le présent contrat de services à la personne est régi par le droit français.

Si l'une des clauses ou dispositions des présentes conditions générales ou des conditions particulières venait à être annulée ou privée en tout ou partie de ses effets, cette nullité ou cette privation d'effet n'aura aucune conséquence sur les autres dispositions contractuelles qui continueront de s'appliquer.

En cas de litige les parties feront leurs meilleurs efforts afin de trouver une solution amiable.

A défaut d'une telle solution, tous les litiges auxquels les prestations de services à la personne conclues en application des présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites entre la SAS G2A SERVICES et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L612-1 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

## **14 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les données à caractère personnel demandées au client lors de la prise de commande sont indispensables à la mise en place des interventions.

L'utilisation de ces données personnelles se fait dans le respect des dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à cette loi, le client bénéficie d'un droit d'accès et, le cas échéant, de modification, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

« L'EFFET STANDING SAS G2A SERVICES »,  
38 avenue Vercingétorix - 63000 Clermont-Ferrand ».

Dernière mise à jour : 29/12/2020